

## Mesures CoVID-19 pour EMS

	RÉSIDENTS	COLLABORATEURS & PRESTATAIRES EXTERNES	VISITEURS
VACCINATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SARS-CoV-2 : recommandée</li> <li>- Influenza : recommandée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SARS-CoV-2 : recommandée</li> <li>- Influenza : recommandée</li> </ul>	-
ADMISSION	<p>Nouveaux résidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Asymptomatiques (ayant fait COVID les derniers 4 mois)</b> : pas de mesures</li> <li>• <b>Autres asymptomatiques</b> : entrée en chambre individuelle en PS (ou chambre double en PS avec voisin avec statut vaccinal à jour). Surveillance pendant 5 jours et si symptômes : évaluer test COVID-19 sur avis médical</li> <li>• <b>Symptomatiques</b> : chambre individuelle en MAG, évaluer test COVID-19 sur avis médical</li> </ul>	- Non	- Non
SYMPTÔMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation régulière de la présence de symptômes</li> <li>- Si apparition de symptômes : évaluer test COVID-19 sur avis médical</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collaborateurs s'auto-surveillent</li> <li>- Si apparition de symptômes : évaluer avec le médecin traitant si test COVID-19 est nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les visiteurs symptomatiques diffèrent leur visite jusqu'à 24 heures après la fin des symptômes</li> <li>- Les visiteurs qui ont eu un contact avec une personne testée positive diffèrent leur visite pendant au moins 5 jours</li> </ul>
INFECTION COVID	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAG en chambre individuelle pour minimum 5 jours et 48 heures sans fièvre et nette amélioration des autres symptômes</li> <li>- Evaluation régulière des symptômes et de l'état clinique du résident</li> <li>- Résident asymptomatique : possibilité de sortir de la chambre avec un masque mais pas d'activités collectives et pas de repas en salle à manger durant 5 jours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si leur état clinique le permet ils peuvent continuer à travailler en accord avec leur hiérarchie et en respectant le port du masque et les autres gestes barrières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les visiteurs avec une infection Covid prouvée doivent différer leur visite jusqu'à 48 heures sans fièvre et nette amélioration des symptômes (sauf cas exceptionnels)</li> </ul>

## Mesures CoVID-19 pour EMS

<b>RESPONSABILITÉ</b>	- Il est de la responsabilité de la direction de mettre en place toutes les mesures appropriées afin de protéger au mieux les résidents qui appartiennent à une population très vulnérable (plan de protection)	- Il est de la responsabilité de la direction de mettre en place toutes les mesures appropriées afin de protéger en particulier leurs collaborateurs vulnérables et l'ensemble de leurs collaborateurs (plan de protection)	- Responsabilité civile
<b>HYGIÈNE DES MAINS</b>	- À la sortie et au retour de la chambre	- Selon les 5 indications	- À l'entrée et à la sortie de l'établissement
<b>PORT DU MASQUE</b>	- Port du masque en présence des symptômes d'une infection respiratoire - Si toléré lors de sortie de la chambre d'un résident en confinement	- Port d'un masque de soins type II lors des soins et <u>des contacts rapprochés avec un patient</u>  - Port du masque obligatoire pour les professionnels présentant des symptômes d'une infection respiratoire - Port de masque FFP2 pour tout acte de soins générateur d'aérosols.	- Port du masque en présence des symptômes d'une infection respiratoire
<b>AÉRATION</b>	- Aérer la chambre du résident infecté 4x/j - Aérer les locaux communs (salle à manger, salle séjour, etc.)	- Aérer des bureaux, vestiaires, salles de pause régulièrement et fréquemment ; les locaux sans fenêtre peuvent être aérés de manière passive en laissant les portes ouvertes	-
<b>FÊTES</b>	L'évaluation de la situation est de la responsabilité des directions avec des consignes claires - Selon la capacité des salles et le plan de protection de l'établissement - Envisager annulation de la fête si épidémie dans l'institution et/ou absentéisme croissant parmi le personnel	L'évaluation de la situation est de la responsabilité des directions avec des consignes claires - Selon la capacité des salles et le plan de protection de l'établissement - Annuler la participation à la fête si symptômes compatibles avec CoVID-19 . - Envisager annulation de la fête si épidémie dans l'institution et/ou absentéisme croissant parmi le personnel	L'évaluation de la situation est de la responsabilité des directions avec des consignes claires - Selon la capacité des salles et le plan de protection de l'établissement - Annuler la participation à la fête si symptômes compatibles avec CoVID-19